



Annuaire Français de Relations Internationales
AFRI 2005, volume VI
Editions Bruylant, Bruxelles

ONANA Mamert Lié , "Maintien et consolidation de la paix dans les post-colonies africaines. Démobilisation et réinsertion des combattants en contexte de transition politique", AFRI 2005, volume VI

Disponible sur http://www.afri-ct.org/IMG/pdf/afri2005_onana.pdf

Tous droits réservés - Centre Thucydide - contact : centre.thucydide@afri-ct.org

de soutien aux groupes armés, en recourant aux mercenaires et à des achats d'armes auprès des réseaux criminels, généralement liés à des bandes mafieuses d'Europe de l'Est. Cette prolifération est en outre indissociable d'objectifs politiques poursuivis par des États voisins et de leur volonté de peser d'une manière ou d'une autre sur le destin du pays en conflit (11). C'est le cas de figure en RDC où, selon Albert Bourgi, le contenu même de l'accord de partage du pouvoir signé à Pretoria le 17 décembre 2002 porte la marque des arrangements régionaux où les États en question, par rébellions interposées, tentent de préserver leur influence (12).

C'est dans ce contexte de transition politique initié par les accords de paix comme Marcoussis pour la Côte d'Ivoire et Pretoria pour la RDC, pour ne citer que ceux-là, que la communauté internationale souhaite voir se conclure les programmes de démobilisation et de réinsertion des combattants venus de divers horizons et de tous âges. Tâche complexe s'il en est, car il s'agit ici de conduire simultanément deux programmes différents dans leur logique de base mais identiques dans leur phase et dans leur objectif final.

LA SOLUTION A L'ECHEC DE LA RÉOLUTION HOBBSIENNE
DES CONFLITS AFRICAINS :
LA CONCOMITANCE DU PROGRAMME INTERNATIONAL
ET DES PROGRAMMES NATIONAUX DE DDR

Marquant «*l'échec de la résolution hobbesienne des conflits*», où les parties sont obligées de s'entendre faute de vainqueur (13), et résultant de l'analyse du conflit en tant que produit de l'entrecroisement des dynamiques de centralisation, décentralisation et transnationalisation, bref en tant qu'enchevêtrement conflictuel, les programmes de DDR, comme c'est le cas dans le paragraphe VII de l'annexe portant sur le programme du Gouvernement de Transition en Côte d'Ivoire, sont inscrits dans les dispositifs des accords de paix.

Ainsi donc, au départ du programme de DDRRR dans la région des Grands Lacs par exemple, il y a l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka de juillet 1999. Ces accords, qui visaient à régler politiquement le conflit en RDC, ont qualifié pas moins de neuf groupes armés étrangers existant en RDC de «*forces négatives*» qu'il fallait désarmer, démobiliser, rapatrier et réintégrer dans leur pays d'origine (14). Plusieurs résolutions des Nations

(11) Mwayila TSHIYEMBE, «Transition à hauts risques au Congo-Zaïre», *Le Monde diplomatique*, juil. 2003.

(12) Albert BOURGI. «Les groupes armés à l'assaut de l'Etat», *Questions internationales*, n° 5, janv.-fév. 2004, pp. 35-43.

(13) Colette BRAECKMAN, «Guerres sans vainqueurs en République démocratique du Congo», *Le Monde diplomatique*, avr. 2001.

(14) Le chapitre 9 de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, ainsi que l'annexe C définissent ces groupes armés comme des forces autres que celles du gouvernement de la République démocratique du Congo, du Rassemblement congolais pour la démocratie et du Mouvement de libération du Congo, qui incluent les ex-FAR, l'ADF, le LRA, l'UNRF II, les milices interhamwes, le FUNA, le FDD, le WBNF, le NALU, l'UNITA et d'autres forces de même idéologie.

Unies ont donné mandat à la Mission des Nations Unies au Congo (MONUC), dans la phase III de son déploiement, de mettre en œuvre un programme visant à régler ce problème sur la base d'un principe volontaire (15).

La première difficulté était qu'aucun de ces groupes armés n'était partie aux discussions de Lusaka, encore moins avaient-ils cessé leur état de belligérance vis-à-vis de leur pays d'origine. Comment mettre en œuvre un programme de désarmement et de rapatriement alors que les principaux concernés n'avaient signé aucun accord de cessez-le-feu ? Plus généralement, comment mettre en œuvre ce programme volontaire dans un contexte de péremption des principes tels que le consentement des parties, la neutralité et l'interdiction d'utiliser la force ? De plus, il semblait évident que certains d'entre eux étaient dans une logique d'opposition armée par rapport à leur gouvernement et que leur collaboration momentanée avec les gouvernements de leur pays d'accueil cachait mal leur volonté tenace de rentrer dans leur terroir d'origine en vainqueur militaire (16).

Au fur et à mesure que le Dialogue inter-congolais (DIC) avançait positivement, ce qui changeait la nature du conflit et amenuisait le prétexte de la présence des groupes armés en RDC, ceux-ci se sont trouvés marginalisés. Dans ce contexte, certains choisissent la fuite en avant des actions qui mêlent banditisme, prédation, violence aveugle, extrémisme et grande criminalité. Avec le début de la transition et les tentatives de dissociation du pouvoir central, à Kinshasa avec les groupes armés, on a assisté naturellement à leur précarisation (17). Pour beaucoup d'entre eux, notamment rwandais, leur logique s'est brouillée avec le retour au pays du général Rwarakabije accompagné d'une centaine d'hommes. Les pressions diverses exercées sur les hommes de troupes par les campagnes de sensibilisation de la MONUC, la précarisation des groupes coupés de ravitaillement et leur tendance à se payer sur les populations ont pour conséquence que les évolutions de ces groupes armés s'éloignent, petit à petit, des objectifs politiques de départ. Si cette évolution prend de l'ampleur, ils vont finir par ne plus répondre à la définition du groupe armé selon les accords de Lusaka.

Toutefois, la fluidité idéologique que cette donne introduit et l'intelligence pratique de ces acteurs guerriers, qui finissent par renvoyer à une forme inédite de mercenariat, rendent difficiles les stratégies d'approche et

(15) Il s'agit des résolutions 1291 de 2000 et surtout 1376 du 9 novembre 2001.

(16) En RDC, on s'est vite rendu compte que certains groupes armés étrangers qui assistaient le gouvernement Kabila II et les Forces armées congolaises dans leur bras de fer avec les rebelles du RCD-G, RCD-KML, RCD-N ou du MLC, étaient porteurs de revendications identifiables ou homogènes (cas des groupes armés rwandais ou burundais), tandis que d'autres, notamment ougandais, avaient fini par perdre le sens des revendications structurées et argumentées vis-à-vis de leur pays.

(17) Peter SWARBRICK, «'DDRRR: Political Dynamics and Linkages': Address to ISS International Experts», *Workshop*, Pretoria, 2003.

d'adhésion des combattants au programme de démobilisation volontaire qui leur est offert par la communauté internationale.

S'agissant du programme international, la MONUC a initié plusieurs approches en fonction du contexte géographique, des alliances locales, des négociations avec les leaders des différents groupes et, plus souvent, du soutien ou non de leurs mentors internes et externes. Ces facteurs de différenciation font que les opérations de désarmement, de démobilisation et de rapatriement varient d'un contexte à un autre. A Bukavu, la situation est différente de celle de Goma, qui, elle-même, l'est de celle de Butembo. Plus généralement, la conduite du programme de la MONUC à l'est de la RDC est différente *mutatis mutandis* du reste du pays, où la mission a souvent bénéficié du soutien de l'ex-composante gouvernementale à Kamina et du gouvernement de transition à Kitona et à Lubumbashi.

Reste que si le point de départ du désarmement et de la démobilisation se déroule dans les pays où se sont réfugiés ces groupes armés, le mandat d'une mission des Nations Unies comme la MONUC s'arrête aux frontières des Etats d'où sont originaires ces combattants. Ces Etats sont censés avoir prévu, au travers des programmes nationaux de DDR (PNDDR), des mécanismes d'accueil et de réinsertion financés, pour une large part, par des bailleurs de fonds internationaux et visant à réduire la présence de ces hommes armés à l'extérieur de leur pays, mais aussi à l'intérieur des appareils militaires hypertrophiés par plusieurs années de guerres internes et d'aventures extérieures.

Dans la région des Grands Lacs, de tous les pays dont les groupes armés se trouvent encore en RDC, seul le Rwanda est bénéficiaire d'un PNDDR financé à hauteur de 52 millions de dollars par la Banque mondiale (18). Ce qui a permis très tôt à la MONUC d'essayer de convaincre les groupes armés originaires de ce pays de participer volontairement au programme en la matière. Eu égard aux flux de rapatriement, on peut dire que le bilan est mitigé. Ceci tient à plusieurs raisons, notamment le contrôle strict des leaders militaires extrémistes présumés coupables de crimes de guerre et de violations graves des droits de l'homme qui n'ont rien à perdre sur des hommes de troupes qui, eux, sont plus enclins à adhérer au programme.

Toutefois, compte tenu de la sociologie grégaire de ces groupes armés aux comportements stratifiés par plusieurs années d'errance à travers les terres équatoriales inhospitalières de la RDC, il n'est pas facile de susciter leur adhésion massive au programme. Ce, d'autant plus que leurs revendications politiques minimales ne sont pas prises en compte par les gouvernements de leur pays. Pour certains combattants, adhérer au programme de DDR est une capitulation en rase campagne : il s'agit d'une défaite sur toute la ligne qu'ils n'ont jamais envisagée dans leur stratégie de sortie de crise.

(18) Ceux du Burundi et de la RDC sont en cours d'approbation par la Banque mondiale.

En ce qui concerne le Burundi, il a été pendant longtemps difficile d'organiser le rapatriement des groupes armés originaires de ce pays, non seulement à cause de l'inexistence des mécanismes appropriés ou transitoires de DDR, mais aussi parce que le gouvernement du Burundi était en négociations de paix avec les groupes armés du FDD et du FNL. Même lorsque ces négociations ont abouti pour ce qui est du FDD, le gouvernement du Burundi estimait que le rapatriement des groupes armés originaires du Burundi devait se dérouler dans le cadre des accords de paix burundais et non sous l'empire des accords de Lusaka dont le Burundi n'était pas partie et des résolutions du Conseil de sécurité.

Du coup, le gouvernement du Burundi adhérait sur la pointe des pieds au programme de rapatriement de la MONUC, lui préférant un retour des combattants par le biais du statut de réfugiés, donc par le canal du HCR. Or, le HCR ne souhaitait pas s'engager, pour des raisons qui lui sont propres, dans le rapatriement des combattants rwandais ou burundais. Cependant, au fur et à mesure que se concluent les négociations inter-burundaises, la problématique du DDR des groupes armés burundais tend à s'éclaircir. Aujourd'hui, avec la mise en œuvre d'un PNDDR burundais, les opérations de cantonnement initiées, pendant un temps, par la force de l'Union africaine et qui seront certainement poursuivies par la Mission des Nations Unies au Burundi (MINUB), clôtureront les opérations de retour des combattants burundais dans leur pays d'origine.

Pour ce qui est de l'Ouganda dont les groupes armés en RDC sont les moins visibles et les plus énigmatiques, les activités de rapatriement se font par le biais d'une commission d'amnistie. Les opérations menées dans la région de Butembo avec les leaders du groupe ADF/NALU tardent à produire des résultats escomptés. Ces négociations montrent les agendas cachés des protagonistes des conflits.

En réalité et de manière générale, les mentors locaux des groupes armés espèrent bien souvent tirer une rente financière et une rente de situation des opérations de rapatriement. Nous sommes là au cœur des magouilles entre entrepreneurs politiques et militaires locaux et les groupes armés qui perpétuent leur présence sur les territoires de non-droit. L'attrait des butins de guerre promis par les chefs locaux en cas de conquête du pouvoir perpétue le maintien en place d'une main-d'œuvre armée prête à tous les coups. En certains endroits de la RDC ou du Liberia par exemple, on est face à un phénomène d'ingénierie de la guerre, du savoir-faire subversif et déstabilisateur et des trafics en tous genres, qui mine le programme de DDRRR.

A cela il faut ajouter les inévitables arrière-fonds politiques des PNDDR. En réalité, ces programmes visent à gérer l'éclatement et la complexification des armées nationales africaines en leur redonnant du sens au niveau de leur mission régaliennne de protection des populations, du territoire et des

institutions. C'est donc, en arrière-plan, de la professionnalisation des armées nationales qu'il s'agit, par la diminution de leur effectif et la réintégration de ces excédentaires dans le tissu social et économique du pays. Or, dans ce processus, les places sont chères, d'où la tendance de certains pouvoirs à opter pour une définition minimaliste du combattant beaucoup plus proche de la faction militaire gouvernementale. Souvent, cette définition exclut les combattants qui n'appartiennent à aucune faction définie sur le terrain. Ce qui ne va pas sans poser des difficultés d'ordre politique et sécuritaire. C'est le cas des combattants congolais réfugiés au Congo-Brazzaville, des tentatives de certaines autorités de faire passer pour civils des combattants dûment rapatriés dans cette catégorie et le refus d'autres autorités d'octroyer le statut de combattants à ceux qui ne sont pas comptabilisés ou reconnus par les factions belligérantes.

Au fond, les activités liées au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion sont tributaires non seulement du climat politique de paix à l'intérieur comme à l'extérieur des pays, mais aussi de la mise en œuvre et de la bonne marche des programmes nationaux. Hormis les professionnels de la guerre, les combattants de rang sont particulièrement sensibles aux évolutions politiques en cours dans leurs pays d'origine d'abord et de leur pays d'accueil ensuite, conditionnés qu'ils sont par des contextes de violence et totalement désinformés par un leadership aux motivations particulières, qui les considère comme du bétail de guerre. C'est la raison pour laquelle ces combattants ont besoin d'un environnement propice à leur rapatriement et des assurances simples pour ce qui est de leur réintégration dans la vie civile. Questions qui interpellent les autorités politiques des pays d'origine et d'accueil de ces combattants. C'est dire combien ces programmes sont tributaires des questions diplomatiques bilatérales et de la tessiture régionale de sécurité collective d'autre part.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET POLITIQUES
DES PROGRAMMES DE DDR EN SYSTÈME CONFLICTUEL :
L'OPTION DE LA SÉCURITÉ COOPÉRATIVE

Les programmes de DDR comme ceux en œuvre dans la région des Grands Lacs ont souffert dès le départ d'une erreur épistémologique : leur réduction à un programme logistique. Il était facile, en effet, de penser qu'une fois les combattants identifiés et regroupés, il fallait les transporter vers leur pays d'origine. Cette approche a guidé pendant longtemps la réflexion et les stratégies liées à ces programmes. C'est la raison pour laquelle l'initiative, en ce qui concerne leur conduite, a été laissée à la communauté internationale. L'implication des États est apparue d'un minimalisme aussi mitigé que suspect. Il a fallu quelque temps pour comprendre les enjeux subtils de politique intérieure et les tentatives d'instrumentalisa-

tion qui se cachait derrière la présence des combattants dans telle ou telle partie du territoire et les déséquilibres qu'un retour non concerté pouvait entraîner ici et là. En bref, ces programmes, pour peu que l'on pousse loin la réflexion, apparaissent comme un instrument de sécurité coopérative au sens de Jervis ou de Gareth Evans (19). Vus sous cet angle, ils impliquent, pour la communauté internationale, la nécessité de pousser les adversaires potentiels à atténuer les risques et les différends posés par la présence des groupes armés, et, ce, *via* l'adoption des mesures permettant de réduire les menaces notamment la mise en œuvre sur des mécanismes de consultation.

C'est pourquoi il est urgent de réconcilier dans leur logique d'application aspect multilatéral, dynamique régionale et logique bilatérale. C'est dans cette optique qu'il faudrait situer les Accords de Luanda entre la RDC et l'Ouganda du 6 septembre 2002 et l'Accord de Pretoria entre la RDC et le Rwanda du 30 juillet 2002, suivi de la déclaration de novembre 2003 à Pretoria. C'est aussi dans ce sens qu'il faudrait placer la création d'un mécanisme conjoint ougando-congolais d'échanges d'informations et de monitoring sur les groupes armés et les tentatives internationales de mettre sur pied un mécanisme de vérification conjointe entre le Rwanda et la RDC.

Dans un contexte où le système conflictuel a atteint une impasse mutuellement dommageable (ce que William Ira Zartman appelle *mutually hurting stalemate*), la réintroduction du bilatéralisme dans la gestion des questions de démobilisation a cet avantage important de responsabiliser les parties prenantes et d'exiger de leur part des engagements de dissociation avec les groupes armés. Cela signifie que les Etats se départent de leurs agendas cachés et œuvrent ensemble pour le retour à la paix dans la région. Bilatéralisme qui transcende l'historicité de leurs implications et de leurs interférences diplomatiques.

Cependant, compte-tenu de la méfiance qui s'est installée entre les Etats, cette approche bilatérale ne peut qu'être qu'imparfaitement régulée. C'est la raison pour laquelle elle doit être soutenue par le multilatéralisme des relations de bon voisinage entre les Etats (20). D'où la volonté de l'ONU d'enserrer les Etats de la région dans des réseaux et des mécanismes d'entente et de compréhension mutuelle. C'est dans cette dynamique de *linkage* et de paix positive que s'inscrivent les engagements pris à New York sur les relations de bon voisinage. C'est aussi dans cette optique qu'il faut voir la recherche régionale des solutions au conflit ivoirien avec les multiples sommets extraordinaire de la CEDEAO à Accra (21).

(19) Robert JERVIS, «Cooperation Under the Security Dilemma», *World Politics*, n° 30, janv. 1978, pp. 167-214; Gareth EVANS, «Cooperative Security and Intrastate Conflict», *Foreign Policy*, n° 96, aut. 1994, pp. 3-20.

(20) Patrick MORGAN, «Regional Security Complexes and Regional Orders», in David LAKE/Patrick MORGAN (dir.), *Regional Orders. Building Security in a New World*, The Pennsylvania State University Press, University Park, 1997, pp. 20-42.

(21) Hugo SADA, «Le conflit ivoirien : enjeux régionaux et maintien de la paix en Afrique», *Politique étrangère*, n° 2, 2003.

Si le succès des programmes de DDR est aussi une question diplomatique et politique, il est étroitement lié à l'obligation de stabilisation maximale de la phase de transition politique et surtout de la création d'une armée nationale. Cela est valable aussi bien en RDC, au Burundi et en Côte d'Ivoire.

PROGRAMMES DE DDR,
CRÉATION D'UNE ARMÉE NATIONALE ET TRANSITION POLITIQUE :
DES RELATIONS D'INCLUSION RÉCIPROQUE

Dans les transitions politiques africaines, les questions communes liées à la démobilisation et à la création d'une armée nationale sont cruciales compte tenu des liens incestueux qui unissent les divers groupes armés aux armées nationales et aux factions rebelles composées de combattants issus des pays voisins, de mercenaires étrangers, et surtout du fait que les négociations politiques de paix n'ont d'autre choix que de donner une prime à la rébellion. De plus, la persistance du phénomène putschiste n'a pas disparu (22).

Ce lien fort entre la démobilisation et la transition politique pose en réalité le problème de la création d'une armée nationale professionnelle garante des institutions et, plus généralement, la question de la réforme du secteur de la sécurité et, avec, la nécessaire clarification du rôle des armées africaines. Démobilisation et création d'une armée nouvelle sont donc une question osmotique. Ce lien a été parfaitement mis en exergue dans le PNDDR en RDC, où un tronc commun, c'est-à-dire un ensemble d'activités liées en même temps à la démobilisation et à l'intégration de l'armée, a été identifié et solde la difficile question de la définition du combattant.

Pourtant, la création d'une armée nationale et professionnelle n'est pas une question nouvelle (23). Comme le montre si bien la littérature sur le prétorianisme en Afrique, il est évident que la dénaturation des armées africaines appartient au temps long de l'histoire du parti unique. La corruption, la répression et les liens d'allégeance que les armées africaines ont établis avec des pouvoirs en déliquescence obéissant à des critères sans rapport avec l'efficacité militaire ont plombé les évolutions politiques africaines vers plus de démocratisation (24). A partir des années 1990, les armées africaines sont confrontées aux processus démocratiques. Des comportements divers apparaissent, selon que l'institution militaire se montre favorable ou non au changement politique. Plus graves en contexte de contraintes démocrati-

(22) Pierre Franklin TAVARES, « Pourquoi tous ces coups d'Etat en Afrique ? » *Le Monde diplomatique*, janv. 2004.

(23) Cf. Anatole AYISSI, « Ordre militaire et désordre politique en Afrique », *Le Monde diplomatique*, janv. 2003, pp. 20-21.

(24) Dominique BANGOURA, *Les Armées africaines*, CHEAM, Paris, 1992, ou encore « les armées africaines face au défi démocratique », *Géopolitique africaine*, n° 5, hiv. 2002.

ques permissives, les Etats africains deviennent malades de leurs armées. On parle de «*sobel*» en Sierra Leone, pour soldat et rebelle, de «*lumpen militariat*» (25), de gangstérisation visible à travers la naissance des clans et des factions au sein des diverses forces de sécurité qui opèrent sous le mode de crime organisé : Cosa Nostra, Camorra en Côte d'Ivoire, «Ninjas», «Cobras», «Requins», «Zoulous» en République du Congo (26).

Avec cette dynamique de criminalisation s'est alors posée la problématique globale de la place de l'armée dans un contexte de transition : quelle armée face à quelle menace ? quelle armée pour quelle société ? quel type d'armée avec quels moyens ? Questions qui sont encore inscrites aujourd'hui dans plusieurs sorties de crise, notamment en Côte d'Ivoire, au Burundi, au Liberia et en RDC. Pourtant, c'est faute d'avoir su gérer au commencement des transitions ou des mutations des années 1990 toutes ces questions fondamentales que beaucoup de pays ont sombré dans des guerres civiles avec partition du pays et atomisation des forces de sécurité en factions et bastions ethniques ou régionaux. Ce qui a davantage joué dans la militarisation du jeu politique.

Il n'est donc pas étonnant que les accords de paix au forceps qui viennent mettre fin aux conflits militaires mettent un fort accent sur la démilitarisation du champ politique par le désarmement, la démobilisation et la réinsertion. Or, la démilitarisation est un processus complexe et hautement conditionnel. En période de transition politique, l'armée ou les factions rebelles qui tentent de se muer en partis politiques définissent leurs choix en termes de coûts-avantages aussi bien individuels que pour le groupe : rester, partir, garder sous le coude quelques fauteurs de troubles (*spoilers*) (27) prêts à la dissidence ou prendre en otage une transition fragile, laquelle des solutions permet de maximiser les intérêts des uns et des autres ?

Que les militaires soient partenaires au processus de transition ou une menace contre le nouvel ordre politique et démocratique en construction, les relations civils-militaires sont importantes. La capacité des élites à apprécier à leur juste valeur la situation et les rapports de force entre une armée en reconstruction difficile, le pouvoir en partage aussi consensuel que conflictuel et les forces de contestation ou d'opposition politique est déterminante pour la «civilianisation» du jeu politique. Dans cette optique, le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion est, en fait, un processus de désengagement politique de l'armée et, surtout, un processus de redéploiement de l'Etat. D'où l'importance de définir le rôle et la place des institutions militaires dans l'Etat de droit africain et de déterminer ensuite

(25) Ali MAZRUI, «The Lumpen Proletariat and the Lumpen Militariat : African Soldiers as New Political Class», *Political Studies*, vol. XXI, n° 1, mars 1973.

(26) Remi BAZENGUISA-GANGA, *Milices et bandes armées à Brazzaville : enquête sur la violence politique et sociale des jeunes déclassés*, Les études du CERI n° 13, Paris, avr. 1996.

(27) John STEDMAN, «Spoiler Problems in Peace Processes», *International Security*, n° 22, aut. 1997, pp. 5-53.

les modalités de contrôle de l'armée par les civils. On peut même dire que c'est une tâche primordiale, qui supplante celle de la tenue des élections dont toute la communauté internationale semble faire une priorité.

Au vu de ce qui se passe en Côte d'Ivoire ou en RDC, on aura compris que le problème pour les sociétés africaines en contexte de transition est d'obtenir des forces capables d'assurer leur «défense défensive» et leur sécurité. Les programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion ont cette ambition ouverte de redéfinition des missions des armées nationales restructurées. Il ne faudrait pas oublier que, dans un contexte de transition politique difficile, porteuse de revendications de tous ordres, le maintien de l'ordre, de la paix civile et de la réconciliation sont des interpellations de tous les instants. A ce sujet, la réforme des secteurs de la sécurité, en tant que transformation d'état de l'ordre sécuritaire national, est un élément fondamental de la reconstruction des Etats post-coloniaux et de la transformation de la société. C'est pourquoi cette réforme est fondamentalement un processus d'étatisation, un besoin de conjurer l'état de nature de l'Etat post-colonial par une volonté de sécurisation étatique de la totalité sociale. La survie de l'Etat étant toujours le principal enjeu et objectif de la paix.

LES LOGIQUES DE L'ETATISATION : ENTRE LOCALISME ET TRANSFRONTALIÉRITÉ

Si les programmes de DDR favorisent un processus d'étatisation, ils marquent donc l'affirmation d'un besoin d'Etat en post-colonie. Il s'agit, à tout le moins, de la revanche de Wesphalie (28) dont on avait cessé, au début des années 1990, de déconstruire la réalité avec l'émergence des nouveaux acteurs de la sécurité, la bémolisation de la souveraineté par l'apparition des zones grises et l'émergence du devoir ou du droit d'ingérence. En outre, supervisés par la communauté internationale, ces programmes affirment une conception de la sécurité en tant que démarche internationale et construction interne. Nous sommes là en pleine filiation avec la théorie constructiviste de la sécurité, bien campée par l'école de Copenhague représentée par Buzan, Waever et Wilde (29).

Cette apparente contradiction entre, d'un côté, un processus de retour de l'Etat ou de retour à l'Etat, c'est selon, par la construction d'une armée nationale et la restauration de la sécurité sur toute l'étendue du territoire et, de l'autre, le fait que ce redressement de l'autorité étatique se fasse sous l'empire des partenaires et des dynamiques internationaux, avec, en sous-

(28) Emmanuel AYOUB, «Wesphalia with a Difference: War and State Making in the Third World», texte présenté à la conférence *The Future of War*, Saint-Petersbourg, fév. 1991, 29 p.

(29) Barry BUZAN/Ole WAEVER/Jaap DE WILDE, *Security: a New Framework for Analysis*, Lynne Rienner, Boulder/Colorado, 1998.

main, une conception épistémologique de la paix, marque une originalité, si ce concept fait sens dans la sociologie politique africaine.

Cette «réponse archétypale» découle tout simplement de la structuration de la vulnérabilité des post-colonies en tant que territoires inachevés et Etats en construction qui sont, quoi qu'on en dise, les seules structures d'opportunités politiques. La prolifération des groupes armés dans les systèmes conflictuels a pu faire croire qu'on était dans un processus de contestation d'un ordre étatique post-colonial en développement depuis les indépendances africaines et consolidé durablement durant les régimes politiques africains post-indépendances. Or, soit on conteste ce qui existe et est stable sur un plan strictement organisationnel et on entre dans un type de révolution renforcée par la globalisation : l'Afrique des conflits en est-elle loin ? La réponse reste entière mais on peut simplement constater que, contrairement à ceux qui parlent de son déclin, elle est dans la globalisation et la globalisation est un type de révolution. Soit on s'inscrit dans les désordres et l'anarchie qui marquent la post-colonie et, dans ces conditions, on «banalise» les faits et on conclut tout naturellement que ces désordres sont les prémisses d'un ordre en voie de se faire : cette configuration (30) ne peut s'expliquer que par le contexte de révolution passive au sens de Gramsci dans lequel se situent ces mutations en post-colonie.

Cependant, quelle que soit la lunette à travers laquelle on voit ce phénomène, la réalité est celle-ci : les programmes de DDR, autre forme de la «socialisation du militarisme» pour reprendre une expression d'Achille Mbembe (31), sont tout simplement au cœur du processus de territorialisation et de déterritorialisation post-wesphalien et, en Afrique, ces deux processus, comme beaucoup d'autres, vont de pair, non seulement à cause des constructions sociales des phénomènes politiques ou sociologiques, mais aussi tout simplement parce que les dynamiques en cours de l'histoire du monde et l'hétérogénéité croissante des phénomènes n'attendent pas. Ces deux phénomènes se réfractent sur les sociétés, lesquelles les encaissent et les intègrent selon des mécanismes historiques qui leur sont propres, puisés dans leur stock cognitif, sous le mode de l'endogénéité.

Loin des thèses historicistes et de la vision téléologique de l'histoire, tout ce mélange doit être pris au sérieux, car il montre que les trajectoires du bricolage étatique en Afrique ne veulent pas avoir une intention de cohérence et ne souhaitent pas être définitivement réglées. La question de l'étatisation des allégeances citoyennes, de l'étatico-national, en un mot du «patriotisme» qui pénétrera ces programmes en RDC ou en Côte d'Ivoire à travers la question de la nationalité congolaise ou ivoirienne des futurs mili-

(30) Luc SINDJOUN, *Sociologie des relations internationales africaines*, Karthala, Paris, 2002, p. 124.

(31) Achille MBEMBE, «Pouvoir, violence et accumulation», *Politique par le bas*, Karthala, Paris, 1992, pp. 233-256.

taires et qui avance masquée derrière le concept d'«armée nationale», fait figure d'exemple.

Dans le même temps, le localisme de la création d'une armée et son ancrage national sont aussi une question de réaffirmation du contrôle du territoire, symbole de la souveraineté que les groupes rebelles ont mise à mal. A ce sujet, la fin de la géographie, dont parle O'Brien (32), se décline autrement en post-colonie, peut-être sous la forme d'une coexistence contiguë des territoires, d'une transfrontaliérité et de ses échanges divers, même si celles-ci se font sur le mode conflictuel. En un mot, la présence des groupes armés étrangers et de rebelles déterritorialise l'Etat et le démantèlement et le rapatriement vers leur pays d'origine de ces groupes ainsi que le brassage et l'intégration des rebelles locaux dans un processus de création d'une armée nationale reterritorialisent l'Etat par le nouveau quadrillage du territoire par le pouvoir central.

Ce quadrillage, cette «disjonction-substitution» permet de garder intact la logique interne/externe, de «l'en dehors» ou de «l'en dedans», qui structure les relations avec les voisins. Dans cette optique, les représentations collectives qui prennent appui sur le territoire et s'énoncent sous la forme du nationalisme territorial ou de socialisation du territoire prennent ici tout leur sens. Cependant, ceci ne doit pas faire oublier deux choses : d'une part, la globalisation de la structure des opportunités internationales et les connexions inter-sociétales des individus comme les réfugiés qui peuvent naviguer entre les territoires, y compris en système conflictuel; d'autre part, à l'intérieur du territoire, les transactions collusives et ouvertes entre les individus et l'Etat. Bref, les configurations stato-nationales qu'impliquent les programmes de DDR se renforcent sans abolir les logiques transnationales.

* *
*

Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Corne de l'Afrique... Nous sommes bien là en face de système de conflits, malgré l'historicité des situations particulières ici ou là. Ce système de conflits relève des logiques différentes, pour certaines inscrites dans l'informalité et le transnational propre à la globalisation et, pour d'autres, relevant de formes plus traditionnelles de soutien et d'instrumentation étatique. Toutefois, s'il y a une spécificité des situations et des histoires, il y a aussi des convergences. Dans ces conditions, les formules telles que les programmes de DDR doivent intégrer cette double démarche de régler des situations locales et internes, mais aussi d'inscrire ces règlements dans une logique régionale et même de tenir compte des contextes internationaux.

(32) R. O'BRIEN, «The End of Geography. The Impact of Technology and Capital Flows», *The Amer Bank Review*, vol. XVII, n° 5, 1990, pp. 2-5.

Soutenir des programmes de DDR au Rwanda, au Burundi, en RDC pour ce qui est de la région des Grands Lacs, en Côte d'Ivoire, au Liberia et Sierra Leone pour la région CEDEAO, sans envisager une interaction des logiques de base, une mise en perspective et une conversation entre ces programmes, c'est prendre le problème à moitié et laisser libre cours à des solutions poreuses. Il est important, dans la recherche pour la sécurité dans le continent africain, que la communauté internationale parvienne à une recherche des convergences sur une base régionale, pour parvenir à une lecture consensuelle de ce type d'action. C'est le moyen de construire une sécurité humaine, où les appareils de défense et de sécurité des Etats africains, assujettis aux contraintes internationales, seront réduits à des missions régaliennes de protection de la souveraineté nationale. C'est aussi le moyen de favoriser les facteurs de coopération et d'intégration entre groupes humains africains, susceptibles d'effacer la violence naturelle qui émane des agencements étatiques et des groupes armés. La paix structurelle est à ce prix.